

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

En application de l'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les données issues des comptes administratifs 2018, qui retracent l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie ou sur demande envoyés par mail.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET GENERAL

A) Les résultats 2018

	Réalizations			Restes à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	Fonctionnement	Investissement	Total	Investissement	
Recettes	9 420 864,00 €	3 899 872,10 €	13 320 736,10 €	287 358,00 €	13 608 094,10 €
Dépenses	8 694 870,60 €	4 059 476,68 €	12 754 347,28 €	504 823,00 €	13 259 170,28 €
Résultat de l'exercice 2018	725 993,40 €	- 159 604,58 €	566 388,82 €	- 217 465,00 €	348 923,82 €
Résultat antérieur reporté	980 249,27 €	- 212 443,31 €	767 805,96 €		767 805,96 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 706 242,67 €	- 372 047,89 €	1 334 194,78 €	- 217 465,00 €	1 116 729,78 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 1 334 194,78 €. Il est le résultat d'un excédent de la section de fonctionnement de 1 706 242,67 € auquel il convient d'ajouter le déficit de la section d'investissement de 372 047,89 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en investissement (déficit + restes à réaliser soit 217 465,00 €). Le solde soit 1 116 729,78 € sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2019.

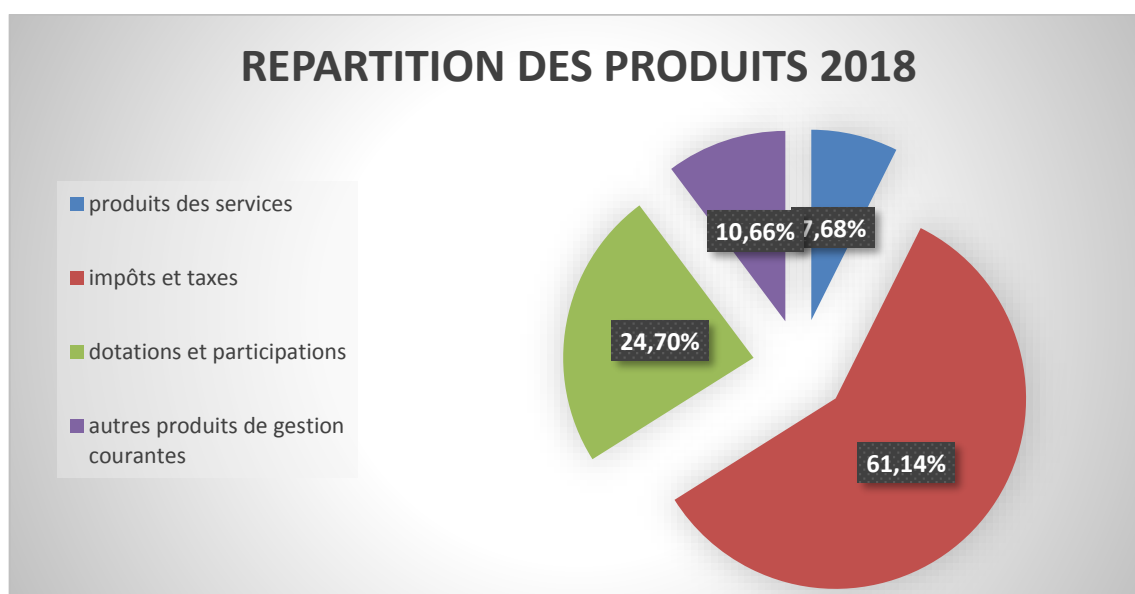
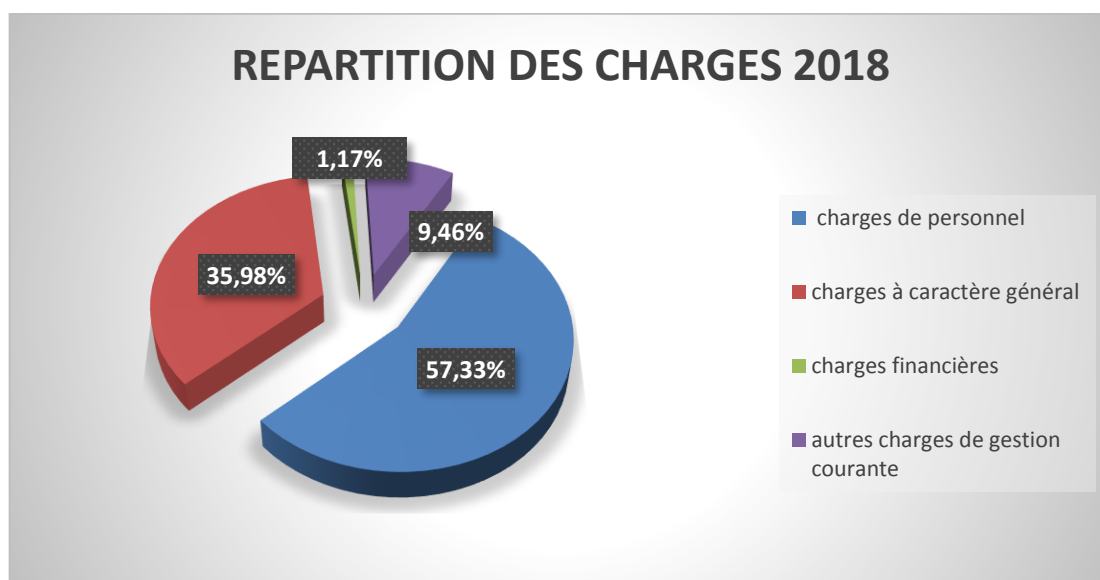
Depuis le 1er janvier 2017, l'EPCI de rattachement Bresse Louhannaise Intercom' a opté pour le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Aussi, depuis cette date l'ensemble des compétences transférées fait l'objet d'une évaluation de coût en CLECT et les charges transférées

à l'EPCI sont intégralement déduites de l'attribution de compensation versée à la commune membre. Après avoir transférées les compétences Aire d'Accueil des gens du voyage et zone d'aménagement artisanale en 2017, ce sont les compétences assainissement, Gemapi, eaux pluviales, restos du cœur et soutien aux organismes de logement qui ont été transférées au 1er janvier 2018. L'assainissement géré par un budget annexe a fait l'objet d'une convention de gestion entre la Ville de Louhans-Châteaurenaud et Bresse Louhannaise Intercom' (BLI') qui a ainsi pu s'appuyer durant cette première année sur l'expertise des services de la Ville pour gérer cette compétence sous sa délégation.

Pour l'exécution de la convention, certains coûts de fonctionnement de l'assainissement ont été payés par la Ville sur son budget général et on fait ensuite l'objet d'un remboursement sur ce même budget par (BLI').

Les autres compétences transférées ont fait l'objet d'une évaluation du coût transféré en CLECT et l'attribution de compensation a été revue en conséquence.

Tout ceci contribue à modifier la structure du budget communal et ne rend plus pertinent les comparatifs d'évolution entre chapitres. Il convient de s'intéresser à l'évolution globale des dépenses et des recettes.



B) Dépenses de fonctionnement

▶ **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** représentent 35,98 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de la collectivité ont aussi été impactées par l'inflation de l'année 2018. Dans ce cadre contraint, le choix a été fait de privilégier les dépenses pouvant à terme générer des économies de fonctionnement (ex : achat de luminaires LED pour l'éclairage public en 2018), de continuer à moderniser le fonctionnement des services, renforcer l'attractivité de la ville, tout en absorbant les contraintes institutionnelles. Aussi les équipements nouveaux (wifi gratuit, portail famille, logiciels, dépenalisation du stationnement) génèrent des prestations extérieures supplémentaires.

▶ **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** d'un montant de 4 023 937,27 € représente 57,33 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre non impacté par les transferts de compétence en 2018 a diminué de 2,18 % par rapport à 2017.

Ceci s'explique essentiellement par :

- *L'adhésion de la Ville de Louhans-Châteaurenaud au contrat groupe d'assurance de la protection statutaire des agents coordonné par le Centre de Gestion ; ce qui a permis de réaliser une économie substantielle à garanties équivalentes,*
- *La gestion optimisée des ressources humaines et de l'absentéisme a permis de limiter les recrutements et remplacements d'agents,*
- *La mutualisation de certains postes avec BLI' comme par exemple celui du directeur des services techniques.*

▶ **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** d'un montant de 664 103,54 € représente 9,46 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il a été impacté par le transfert des participations versées par la ville aux syndicats de rivière, à la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI') dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI. Les sommes ont été retenues par BLI' dans le cadre de l'attribution de compensation reversée à la Ville.

▶ **Les frais financiers (chapitre 66)** d'un montant de 82 113, 50 € représentent 1,17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville sont en baisse de – 1,65 %. Elles sont de 7 018 827 € en 2018 contre 7 136 488 € en 2017.

C) Recettes de fonctionnement :

▶ **Les produits des services (chapitre 70)** représentent 7,68 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre a été impacté par le remboursement de BLI' des charges assainissement et du personnel affecté à cette mission dans le cadre de la convention de gestion. On retrouve une recette supplémentaire issue de la dépenalisation du stationnement de l'ordre de 12 761 €.

► **Les impôts et taxes (chapitre 73)** représentent 61,14 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Loi de finances 2018 a instauré le dégrèvement progressif de la Taxe Habitation pour les ménages, sous condition de ressources avec un premier abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. L'Etat a annoncé prendre en charge intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. La ville de Louhans-Châteaurenaud a ainsi pu voir sur 2018 ses recettes de taxe d'habitation maintenue.

La fiscalité locale doit faire l'objet en 2019 d'une réforme en profondeur dont les attendus demeurent encore à ce jour incertains.

Le produit fiscal net de la collectivité s'élève ainsi à 3 049 937 € en 2018 contre 3 009 417 € en 2017.

Cette augmentation n'est due qu'à la revalorisation des bases fiscales qui depuis la Loi de finances 2018 est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation et non plus fixée par amendement parlementaire.

En 2018, le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale a procuré une recette de 107 277 €.

On note une augmentation conséquente des droits de mutation : 251 211,87 € en 2018 (157 838,50 € en 2017), confirmant ainsi la reprise du marché de l'immobilier et l'attractivité revenue du territoire.

L'attribution de compensation 2018 a été revue en fonction des charges transférées :
Ont été déduits les montants de :

Transfert eaux pluviales	66 525,60 €
Transfert syndicats des eaux GEMA	33 049,38 €
Transfert compétence PI	4 986,40 €
Transfert resto du cœur	5 457,40 €
Soutien organismes actions en faveur logement	3 042,27 €

Pour porter l'attribution de compensation à 1 357 275,67 € en 2018 (contre 1 470 336,72 € en 2017).

► **Les dotations et participations (chapitre 74)** représentent 24,70 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement 2018 a été maintenue à son niveau de 2017 conformément aux orientations de la Loi de finances 2018. Mais désormais le prélèvement opéré depuis 2018 sur les dotations Globales de Fonctionnement (DGF) des collectivités, au titre du redressement des finances publiques, est pleinement intégré dans leur montant de base. Ainsi pour sa part, la ville de Louhans-Châteaurenaud continue d'assurer ses charges annuelles de fonctionnement avec une diminution de recettes de 496 242 €.

La Dotation de Solidarité Rurale diminue de 13 518 € (soit – 3,55 % par rapport à 2017). La dotation de péréquation augmente légèrement de 9 538 € (soit + 9,31 % par rapport à 2017).

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 de la Ville sont stables, 8 423 871,05 € contre 8 414 2017,34 € en 2017.

D) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement brutes ont été de 3 159 486,73 €, auxquelles s'ajoutent les travaux en régie à hauteur de 191 474,13 €, portant ainsi les dépenses d'équipement globales à 3 350 960,86 €. Elles étaient de 1 255 777,28 € (1 420 694,34 € en ajoutant les travaux en régie) en 2017.

Les opérations significatives réalisées en 2018 ont portées sur:

- **Les écoles** :

- Travaux, maîtrise d'œuvre et études préalables à la réhabilitation de l'école Vial Vincent : 1 463 372,59 €

- **La modernisation des services et la relation avec les administrés** :

- Portail famille : 17 664 €

- Création d'un accueil central : 14 298 €

- **L'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur du patrimoine:**

- Réfection du Palace Pierre Provence : 877 798 €

- Aménagements urbains : 191 893 € (dont l'aménagement de la place du Breuil pour 76 458 € et le pôle multimodal pour 14 017,20 €)

Les achats de matériel pour équiper les services : 388 656,85 €, dont 62 818,81 € consacré au remplacement du serveur informatique et 126 394 € à l'achat de véhicule.

Les restes à réaliser 2018 (dépenses d'investissement engagées mais non encore liquidées au 31 décembre de l'exercice) s'élèvent à 504 823 €.

Ils comprennent, entre autres, l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'école Vial-Vincent pour 163 624 €, l'extension du parc d'horodateurs pour 65 000 €, une étude architecturale sur l'Hôtel-Dieu pour 10 800 €, la participation de la ville au travaux de refecton des couches de roulement de la voirie départementale pour 45 684 €, la maîtrise d'œuvre et les études préalables à la rénovation de la Place de la Libération pour 59 340 €, les aménagements urbains 2018 pour 60 500 € (dont la mise en enrobé du chemin piéton de l'avenue Jean Vial et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la promenade des Cordeliers), l'accueil central de la mairie pour 29 300 €.

E) Recettes d'investissement :

▶ En recettes propres, la ville a obtenu un remboursement de 203 040 € au titre du FCTVA contre 163 861 € en 2017, ce qui traduit une reprise de la dynamique de l'investissement.

▶ Les recettes provenant de la taxe d'aménagement se sont élevées à 33 508,13 € contre 22 327,78 € en 2017

▶ Des subventions nouvelles ont été obtenues à hauteur de:

-↳ 80 % au titre de l'Etat (fonds de soutien à l'investissement) et de la Région pour le Wifi gratuit.

- ↳ 180 000 euros au titre de la DETR 2018 pour la réhabilitation de l'école Vial-Vincent.

Des acomptes de subventions sont sollicités au fur et à mesure de l'avancée des travaux : ceci a permis sur l'exercice 2018 d'encaisser :

- 22 750 € au titre des aides versées par le Conseil départemental (dont 18 000 € au titre du solde des 60 000 € accordés pour la réhabilitation de Vial-Vincent et 3 750 € d'acompte pour la réfection de la place du Breuil),

- 329 715,48 € versé par l'Etat aux titres des aides DETR (Palace, école Vial-Vincent, toiture mairie...) et FSIL (Palace, WIFI), ainsi que des subventions TEPCV pour l'étude portant sur l'aménagement du quartier de Bram et la voie verte,

- 93 790 € versé par la Région au titre du Contrat territorial (Palace, Vial Vincent) et du contrat fluvestre.

Au cours de l'année 2018, un solde de 240 000 € euros provenant du prêt à taux zéro accordé par la Caisse des Dépôts et Consignation pour la réhabilitation de l'école Vial Vincent a été débloqué. Un prêt de 800 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale, sur 15 ans.

F) Les équilibres financiers :

1) Ratios

libellé	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017
Population au 1er janvier	6711	6715	
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 136 488,46 €	7 018 827,76 €	- 1,65 %
Ratio n° 1 : D.R.F. par habitant	1 063	1 045	
Produits des impositions directes	3 198 014,00 €	3 264 917,00 €	2,09 %
Ratio n°2 : produits impositions directes par habitant	477	486	
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 414 207,34 €	8 423 871,05 €	0,11 %
Ratio n°3 : R.R.F. par habitant	1 254	1 254	
Dépenses d'équipement brut	1 255 777,28 €	3 159 486,73 €	151,60 %
Ratio n°4 dépenses d'équipement brut par habitant	187	471	
Encours de la dette au 01/01/2013	4 439 873,55 €	4 951 397,00 €	11,52 %
Ratio n°5 encours de la dette au 01/01/2013 par habitant	662	737	
Dotations Etat DGF	1 039 244,00 €	1 039 894,00 €	0,06 %
Ratio n° 6 D.G.F. par habitant	155	155	

2) Gestion de la dette

► L'encours de la dette s'élève à 4 951 397,07 € au 31 décembre 2018, il était de 4 439 873,55 € au 31 décembre 2017.

Le montant des emprunts remboursés sur le budget général (capital et intérêts) s'élève à 608 604,99 € dont 82 113,50 € en intérêts et 526 491,49 € en capital. Ce montant s'est élevé à 738 883,26 € en 2017.

Le ratio de l'annuité de la dette 2018 par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de l'exercice est de 7,22 % (contre 8,78 % en 2017), pour mémoire le seuil d'alerte est fixé à 22 %.

La capacité de désendettement est de 3,52 années en 2018 (3,47 en 2017). Un seuil inférieur à 8 ans est qualifié de très positif et permet ainsi à la collectivité de présenter un meilleur dossier auprès des partenaires financiers éventuels. Le ratio national moyen du bloc communal est en 2017 de 5,6 années.

Au cours de l'année 2018, un solde de 240 000 € euros provenant du prêt à taux zéro accordé par la Caisse des Dépôts et Consignation pour la réhabilitation de l'école Vial Vincent a été débloqué. Un prêt de 800 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale sur une durée de 15 ans.

3) Ratios d'épargne

► **L'Epargne Brute:**

L'Epargne Brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Cette capacité

d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipement.

Au CA 2018 elle s'élève à 1 405 043,29 € contre 1 277 718,88 € en 2017.

► **L'Épargne nette:**

L'Épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer après remboursement du capital des emprunts les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Au CA 2018 elle s'élève à 878 551,80 € contre 632 963,32 € en 2017.

Les niveaux d'épargne de la collectivité sont en progression, résultat de la politique volontariste menée depuis le début du mandat par l'équipe municipale sur la maîtrise des dépenses et de l'endettement.

Conclusion :

Le bilan de l'exercice 2018 montre la consolidation de la situation financière de la Ville de Louhans-Châteaurenaud avec la maîtrise du fonctionnement, de l'endettement tout en poursuivant un programme d'investissements conséquents sans avoir eu recours au levier fiscal.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET CAMPING MUNICIPAL – PORT - AIRE DE CAMPING-CAR

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	73 854,17	19 117,19	92 971,36	0,00	92 971,36
Dépenses	87 228,41	12 440,96	99 669,37	0,00	99 669,37
Résultat de l'exercice 2018	- 13 374,24	6 676,23	- 6 698,01	0,00	- 6 698,01
Résultat antérieur reporté	25 970,38	6 078,72	32 049,10	0,00	32 049,10
RESULTAT DE CLOTURE	12 596,14	12 754,95	25 351,09	0,00	25 351,09

Le résultat de clôture est excédentaire de 25 351,09 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 12 596,14 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de la section d'investissement de 12 754,95 €. Les excédents feront l'objet d'un report au budget 2019 au sein de chaque section.

► Le budget camping municipal, port et aire de camping-car 2018 s'autofinance sans participation du budget ville. Le WIFI en accès libre engagé en 2017 a été financé pour 10 777,53 € et obtenu 80 % de subvention au titre du FSIL et de la Région.

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET LOTISSEMENT LA COLLINE

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	1,61	- 28 013,34	- 28 011,73	0,00	- 28 011,73
RESULTAT DE CLOTURE	1,61	- 28 013,34	- 28 011,73	0,00	- 28 011,73

Le compte administratif du budget lotissement la Colline constate les opérations de stock au 31 décembre 2018. Il ne donne pas lieu à affectation de résultat. Aucune parcelle n'a été vendue en 2018, à ce jour un compromis de vente est signé et 3 parcelles restent à vendre.